

## Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 2, numéro 7

## Bulletin

Le 30 novembre 2011

---

### Que cachent les noms de produits?

À l'occasion, les fabricants de médicaments en vente libre dont le nom est bien connu reprennent ce nom dans l'appellation d'autres produits, ce qui peut créer de la confusion chez les consommateurs. Or, même si le nom d'un nouveau produit est semblable à celui de l'original, il ne contient pas nécessairement les mêmes ingrédients! Il s'ensuit donc une confusion qui peut causer des erreurs susceptibles de compromettre le soulagement des symptômes et d'entraîner des effets indésirables inattendus, voire des préjudices.

Une déclaration concernant la confusion entre deux produits Tylenol a été soumise au site Médicamentssecuritaires.ca par un consommateur qui était sur le point de prendre Tylenol Soulagement Ultra Douleur de la migraine pour soulager son mal de tête, en pensant que ce médicament ne contenait que de l'acétaminophène. En lisant l'étiquette du produit, le consommateur s'est rendu compte qu'en plus de l'acétaminophène, chaque comprimé Tylenol Soulagement Ultra Douleur de la migraine contenait 65 milligrammes de caféine. Le consommateur, qui craignait de prendre trop de caféine, n'a pas pris le médicament.

L'an dernier, un bulletin publié sur le site Médicamentssecuritaires.ca décrivait la confusion qui règne entre Graval et Graval Source naturelle. Le produit Graval original contient un médicament appelé « dimenhydrinate », alors que Graval Source naturelle contient du gingembre. Des déclarations ont été soumises au site Médicamentssecuritaires.ca par des consommateurs qui avaient pris Graval Source naturelle pour soulager leur nausée en pensant qu'il s'agissait du produit original. Bien qu'aucun des consommateurs n'ait été victime d'un préjudice grave, personne n'a obtenu le soulagement escompté. [Pour en savoir plus](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Alerte_2010_08.pdf) ([http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC\\_Alerte\\_2010\\_08.pdf](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Alerte_2010_08.pdf)).

Ces déclarations révèlent l'importance de lire attentivement les étiquettes des médicaments en vente libre. Voici quelques conseils visant à prévenir ce genre d'erreur :

- Lisez toujours attentivement l'étiquette des médicaments, même si vous avez déjà eu à les prendre auparavant.
- Vérifiez les principes actifs du médicament et la posologie.
- Soyez particulièrement vigilant si la mention « Nouveau » apparaît sur l'emballage ou si vous constatez que l'emballage ou le médicament qu'il contient ont changé. N'oubliez pas que les fabricants reprennent parfois un nom de produit bien connu dans l'appellation d'autres médicaments en vente libre.
- En cas de doute sur le médicament qui convient, consultez votre pharmacien.